



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2016-036

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2016

# Sommaire

## DDFIP

32-2016-06-28-004 - Fermetures exceptionnelles sites DDFIP 32 (1 page)

Page 3

DDFIP

32-2016-06-28-004

## Fermetures exceptionnelles sites DDFIP 32

*fermeture exceptionnelle de tous les services de la DDFIP 32, sur tous les sites du département  
(ponts naturels)*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Du GERS**

2, place Jean David  
CS 80302  
32007 AUCH Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques du Gers**

**Le directeur départemental des finances publiques du Gers**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er juin 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Gers ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la direction départementale des finances publiques du département du Gers **seront fermés à titre exceptionnel les 15 juillet et 31 octobre 2016.**

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à AUCH, le 28 juin 2016

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques du Gers

Jean-Claude HERNANDEZ  
Administrateur Général des Finances Publiques